



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57416

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avant-projet de loi d'orientation sur l'école. Il semble que ce projet ne permet aux élèves de seconde de choisir qu'un seul enseignement de détermination, qui sera nécessairement la seconde langue vivante, car elle est obligatoire en classe de première, reléguant ainsi les sciences économiques et sociales au rang d'option facultative. En conséquence, il exclut cette discipline de la culture commune des lycéens et met la filière ES en péril. Or, cette filière accueille aujourd'hui plus de 30 % des bacheliers de la voie générale et est depuis longtemps un moteur de l'élargissement du nombre des bacheliers, qui connaissent des succès croissants dans toutes les filières de l'enseignement supérieur. Remettre en cause le recrutement de cette filière irait donc à l'encontre des objectifs poursuivis par la loi d'orientation. Elle lui demande de préciser sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation sur l'école. Ce projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. S'agissant plus particulièrement de la classe de seconde évoquée dans le rapport annexé, l'organisation proposée est définie dans le souci de favoriser des orientations ouvertes vers toutes les séries de première et en particulier vers la série économique et sociale. Par amendement déposé au cours de la discussion sur la loi d'orientation, le ministre a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, d'inclure la deuxième langue vivante dans le tronc commun des enseignements de cette classe. L'organisation envisagée de la seconde ne mettra donc pas en péril les sciences économiques et sociales puisque ces dernières pourront être choisies au titre de l'enseignement de spécialisation sans être en concurrence avec la langue vivante 2. Les élèves ayant un projet plus ou moins défini d'orientation vers la série ES pourront donc tout naturellement se familiariser avec cette discipline. Au-delà de la classe de seconde, la série ES dont les effectifs sont en croissance continue depuis plusieurs années et qui est actuellement largement reconnue comme une voie de réussite aux débouchés diversifiés, sera confortée.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57416

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1237

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3297